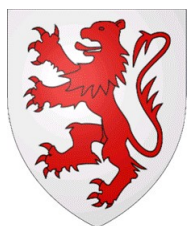


REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN**
D33-2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGERE DE LA LIAISON
ENTRE LA RUE DE L' EVECHE ET LA RUE DES FAUVETTES - CD 34

Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,

- Vu le CGCT et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2020-15, en date du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des textes susvisés,
- Considérant qu'il y a lieu de répondre à l'attente des habitants du quartier en réalisant un aménagement urbain entre la rue de l'Evêché et la rue des Fauvettes consistant en : l'aménagement paysager, la création des voies dédiées aux modes doux et actifs, la sécurisation des places de stationnement, une valorisation esthétique du secteur,
- Considérant les études de maîtrise d'œuvre réalisées à cet effet,
- Considérant que cette opération pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 30 000 euros,

DECIDE

- De solliciter le Conseil Départemental pour la requalification urbaine et paysagère de la liaison entre la rue de l'Evêché et la rue des Fauvettes ;
- De dire que le plan de financement pourrait être défini comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
VRD	81 235 €	SAM	40.000 €
RESEAUX SECS	26 680 €	CD 34	30.000 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	42 765 €	Etat DSIL	40 000 €
TVA	30 136 €	Commune	70 816 €
Total	180 816 € TTC	Total	180 816 € TTC
	150 680 € HT		150 680 € HT

- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Gigean, le 18 novembre 2021

Le Maire,
Marcel STOECKLIN

